

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° I-2966

présenté par

M. Charles de Courson

à l'amendement n° 1131 de la commission des finances

-----

**ARTICLE 14**

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

"« - soit, d'une part, le gaz naturel ou le gaz de pétrole liquéfié ou le superéthanol E85 et, d'autre part, l'essence ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rétablir une équité dans la prise en compte des différents essens.